

Paris, le 29 septembre 2003

## Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

### Programme statistique à moyen terme 2004-2008

	Page
<b>BANQUE DE FRANCE</b>	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SASM .....	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SESOF .....	3
STATISTIQUES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires - SEVAM .....	4
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements .....	5
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire.....	8
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises .....	9
RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME 2004-2008 .....	11
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 5ème sous-direction .....	12
 <b>Pour information : programmes des services rattachés à d'autres formations</b>	
<i>Formation « Statistiques régionales et locales »</i>	
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
Direction générale de la Comptabilité publique - DGCP - 6ème sous-direction .....	16
<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES</b>	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	21
<i>Formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »</i>	
<b>MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE</b>	
Direction de l'évaluation et de la prospective .....	24

## STATISTIQUES MONÉTAIRES

### **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

#### **1. Statistiques sur les Autres Intermédiaires Financiers (AIF)**

Lancement par la BCE, en 2003, du processus devant conduire à l'adoption fin 2005 d'un règlement sur les statistiques des Autres Intermédiaires Financiers (soit les intermédiaires financiers autres que les Institutions Financières Monétaires). Les principales catégories d'institutions concernées seront les OPCVM non monétaires, les Entreprises d'Investissement, les Fonds Communs de Créances, les Sociétés de Caution Mutuelle et les organismes collecteurs du 1 % logement. Les premières remises de statistiques interviendront fin 2006.

#### **2. Statistiques sur les Établissements de crédit**

En 2005, engagement des discussions au sein du Système Européen de Banques Centrales en vue de la refonte des remises statistiques des établissements de crédit avec effet sur les remises début 2007, soit à l'issue de la période de gel des obligations statistiques pendant 5 ans sur laquelle la BCE s'est engagée lors de la publication de ses règlements statistiques pris en 2001.

**STATISTIQUES FINANCIÈRES****BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

**1. Mise en œuvre de la Guideline BCE sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro et des demandes complémentaires du groupe MUFA (échéance 2005)**

La Guideline adoptée par la BCE le 21 novembre 2002 impose aux banques centrales nationales la transmission de séries trimestrielles sur les agents non financiers aux standards de la Comptabilité nationale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Certaines demandes (répartition de toutes les opérations entre contreparties résidentes et non résidentes, compte des assurances plus détaillé) ne peuvent être satisfaites dès à présent en l'absence de données sources et imposent de solliciter des informations supplémentaires de nos pourvoyeurs de données (Balance des paiements, Direction Générale de la Comptabilité publique, Commission de contrôle des assurances) pour une levée de toutes les dérogations obtenues au plus tard en novembre 2005.

De surcroît, on peut d'ores et déjà prévoir que les demandes complémentaires, actuellement facultatives, présentées par la BCE dans le cadre du groupe MUFA deviendront à terme obligatoires et il convient donc de s'y préparer (transmission des comptes des institutions financières, répartition des contreparties non résidentes entre zone euro et reste du monde, réduction des délais de transmission en deçà de 130 jours calendaires).

**2. Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (échéance 2005)**

Depuis 1998 la Banque de France - SESOF - calcule pour le compte de l'INSEE les flux d'intérêts reçus et versés par les agents économiques et en déduit les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Le règlement du 23 octobre 2002 impose la transmission à Eurostat des SIFIM ventilés par contrepartie et leur intégration dans le PIB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, à savoir pour les comptes provisoires 2004, avec effet rétroactif depuis l'année 1995. L'importance de l'enjeu, ainsi que la remise de nouveaux documents par les établissements de crédit à partir de 2003 a conduit le SESOF à entreprendre une mise à jour et une consolidation des programmes de calcul existants. Par ailleurs, la division des Comptes trimestriels de l'INSEE a demandé au SESOF un calcul trimestriel des SIFIM, lequel sera intégré dans cette reprogrammation.

**3. Mise en œuvre des bases 2000 et 2005**

Les séries révisées dans le cadre de la base 2000 seront publiées en mai 2005. Les révisions les plus importantes concerneront les séries d'actions non cotées : modification de la détention à partir de sources d'informations plus adaptées, amélioration des calculs de valorisation à la suite des conclusions de la task-force d'Eurostat validées par le CMFB de juin 2003. La base 2005 devrait également voir l'introduction des stock-options parallèlement comme rémunération des salariés et comme actifs financiers des ménages, ainsi que la répartition des titres de créance négociables entre court terme et long terme.

**4. Mise en œuvre de la demande d'Eurostat de transmission d'un qui-à-qui sur toutes les opérations et toutes les versions de comptes (échéance 2007)**

A l'heure actuelle, le SESOF ne produit pas de qui-à-qui sur les titres non plus que dans la version provisoire des comptes. Pour répondre à la demande d'Eurostat, l'enquête-titres devra être fortement révisée afin de fournir les informations nécessaires à l'élaboration d'un qui-à-qui sur les titres (Cf. « Statistiques et enquêtes nationales sur les valeurs mobilières », point 4 « Aménagement de l'enquête sur les placements en valeurs mobilières »), la chaîne de traitement du marché financier devra être refondue et le compte provisoire devra être intégré dans la chaîne des comptes financiers trimestriels laquelle devra être sensiblement étoffée pour produire des qui-à-qui.

## STATISTIQUES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

### **BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales  
. Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SEVAM)

#### **1. Collecte des informations relatives à la détention des titres d'OPCVM monétaires étrangers pour l'établissement des statistiques monétaires (échéance 2004)**

En application du règlement BCE/2002/8 de la Banque centrale européenne et suite à la décision n° 02-01 de mai 2002 du gouverneur de la Banque de France, la collecte d'informations statistiques à des fins de politique monétaire a été étendue à la détention des titres d'OPCVM monétaires français et étrangers. Il s'agit de fournir une mesure plus précise de l'évolution des agrégats monétaires en précisant les secteurs détenteurs résidents et non-résidents de titres d'OPCVM monétaires. Les établissements qui exercent l'activité de tenue de compte-conservation d'instruments financiers en France (environ 500 déclarants), assujettis dès juin 2003 à la remise de données sur les titres d'OPCVM monétaires français se verront demander des informations analogues sur les OPCVM étrangers à partir de janvier 2004.

#### **2. Refonte de la base « actions » (échéance 2004)**

La base « actions » gérée par la Banque de France est en cours de rénovation pour être mieux à même de répondre aux besoins des utilisateurs (comptables nationaux,...) et aux demandes de la BCE. En effet, les Banques centrales nationales sont tenues de transmettre mensuellement à la BCE un ensemble de données sur les émissions et les stocks de valeurs mobilières à des fins d'information du conseil des gouverneurs et de publication dans le cadre européen. Le premier lot qui porte essentiellement sur les flux devrait démarrer en 2003. Le démarrage fin 2004 du second lot du projet de refonte de la base « actions » devrait permettre notamment de produire des statistiques titre par titre sur les stocks d'actions non cotées en utilisant des données gérées par d'autres organismes (INSEE,...).

#### **3. Évolution de l'enquête sur les PEA bancaires (échéance 2004)**

La prise en considération des nouvelles règles régissant la composition des PEA, à savoir l'admission, en 2002, des actions européennes (c'est à dire émises par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de la Communauté Européenne) et des parts de FCPI et de FCPR puis, en 2003, des titres d'OPCVM investis en actions européennes conduit à faire évoluer le format de l'enquête sur les PEA bancaires afin de pouvoir restituer à la communauté financière des statistiques trimestrielles dont le contenu rendra mieux compte de l'internationalisation et de la diversification des placements.

#### **4. Aménagement de l'enquête sur les placements en valeurs mobilières (échéance 2005)**

Pour répondre notamment à la demande d'Eurostat concernant la mise en évidence d'une part des relations bilatérales (qui-à-qui) sur les opérations du marché financier dans les Tableaux d'Opérations Financières et d'autre part d'identifier au sein de la population des non-résidents, par zone de résidence du détenteur, les institutions financières monétaires, les institutions financières non monétaires et les agents non financiers, il conviendra de faire évoluer le questionnaire de collecte de l'enquête-titres qui bénéficie depuis sa rénovation en 1998 du label du CNIS.

## STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

### BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales  
. Direction de la balance des paiements

#### 1. Contexte

La période 1999-2003 a été marquée par d'importants travaux de concertation et de convergence méthodologique menés dans le cadre européen sous l'égide de la BCE pour le compte financier et les revenus et sous l'égide de la Commission (Eurostat) pour le compte de transactions courantes et le compte de capital. Le cadre méthodologique et les besoins statistiques des deux institutions en matière de balance des paiements et de position d'investissements est aujourd'hui décrit dans le cadre de règlements qui s'attachent à définir aussi des normes de qualité inspirées du cadre d'évaluation de la qualité des données statistiques préconisé par le FMI (CEQD).

**Élaborer un ensemble de statistiques dont le niveau de détail s'est accru de manière importante, tout en satisfaisant des critères de qualité strictement définis, et en limitant la charge globale pour les déclarants, représente un défi évident** sachant que les systèmes de collecte fondés sur les règlements effectués par les banques résidentes pour le compte de leur clientèle qui sont à l'œuvre dans la majorité des pays européens, ne sont plus en mesure aujourd'hui de fournir une mesure fiable de certains segments des échanges internationaux. Ce constat est d'autant plus aigu que la Commission européenne, soucieuse de ramener le coût des virements transfrontières en euros à l'intérieur de la zone euro au niveau du coût des virements domestiques, a imposé depuis 2002 une exemption déclarative par les banques des transferts inférieurs à 12 500 euros, privant ainsi les balances des paiements de données détaillées sous ce seuil. À noter que celui-ci fait l'objet d'un projet de relèvement à 50 000 euros en 2006.

Les systèmes de collecte s'orientent en Europe vers une déclaration directe des transactions par les agents économiques qui en sont immédiatement responsables (les banques et les entreprises pour leur propre compte<sup>1</sup>). Il convient de noter que s'il y a convergence dans les méthodes de collecte, il n'y a cependant pas harmonisation sur les modalités pratiques de celle-ci, qui demeurent de la responsabilité des pays membres. Le seul domaine où une harmonisation pourrait être effective à moyen terme est celui des entreprises multinationales implantées dans plusieurs pays européens, et qui pourraient bénéficier d'un système unique de déclaration.

#### 2. Evolution de la collecte en France

La France a choisi d'aménager son système de collecte avec une sélection mieux ciblée des entreprises déclarantes : le contour de la population des entreprises relevant de la déclaration directe générale (DDG) redevables d'une information mensuelle, a été redessiné (décret 2003-196 du 7 mars 2003) pour permettre d'atteindre un taux de couverture supérieur, au moins pour les services et les revenus, avec un nombre d'entreprises plus faible. Les petites et moyennes entreprises (au regard du volume de transactions internationales) feront l'objet d'enquêtes annuelles et/ou trimestrielles complémentaires aux déclarations des grandes entreprises DDG. La période 2004-2008 verra le nouveau système de collecte mis en œuvre, avec dans un premier temps (2004) le recrutement de la nouvelle population de déclarants directs ; cette première phase sera suivie par la constitution du registre d'entreprises, l'achèvement des travaux relatifs à la sélection des PME qui feront l'objet d'une enquête et le passage devant le Comité du label du CNIS dans le courant de l'année 2004, pour réalisation à partir de 2006.

---

<sup>1</sup> Les investissements de portefeuille, pour des raisons pratiques de collecte, seraient néanmoins pour nombre de pays européens déclarés par les banques pour le compte de leur clientèle.

### 3. Investissements directs et statistiques de FATS

Les réflexions se poursuivent sur la manière d'appréhender les flux et les stocks d'investissements directs et la mesure de l'activité des entreprises résidentes filiales d'un groupe étranger et inversement (statistiques sur les filiales étrangères dites SOFA, ex FATS). **Ces réflexions portent sur la prise en compte des relations d'investissement indirect, l'application du principe directionnel, la valorisation des stocks (à la valeur comptable et à la valeur de marché) et l'estimation des bénéficiaires réinvestis.**

Les travaux actuellement menés sur la construction d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle direct ou indirect d'une société ou d'un groupe étranger, croisant les informations de la base de données d'investissements directs de la Banque de France et la base de données LIFI de l'INSEE, constitueront une avancée importante sur la connaissance des groupes dans le contexte de la mondialisation. Dans le but de mieux appréhender le comportement des groupes d'entreprises, une attention particulière devra être portée à l'identification des entreprises étrangères, en relation avec la Direction des Entreprises.

**Les statistiques de SOFA associées aux entreprises d'investissements directs sont en effet un complément indispensable à la balance des paiements.** Elles permettent de mesurer et analyser les conséquences de la mondialisation sur le comportement des entreprises. Les données associées aux investissements directs en France ont déjà été développées, selon le cadre défini par l'OCDE et Eurostat. Un effort important reste cependant à faire pour la connaissance des variables qui doivent être associées aux investissements directs français à l'étranger (SOFA outward) et la prise en compte des relations d'investissement indirect.

**La collecte des flux et des stocks d'investissements directs pourrait être partiellement revue à l'horizon 2008** de manière à ce que le « principe directionnel » puisse être appliqué dans sa complétude, sachant qu'aujourd'hui cette application ne peut être que partielle, avec un reclassement des opérations en capital social et des « autres opérations », lorsque le statut juridique des entreprises faisant l'objet d'un investissement direct est connu (maison mère, filiale, société sœur...)<sup>2</sup>.

Les autorités financières et monétaires internationales mettent de plus en plus l'accent sur les données de stocks pour l'analyse du comportement d'investissement des résidents et des non résidents en matière d'actifs financiers et en tant qu'indicateur de stabilité financière. La France s'est dotée depuis de nombreuses années d'une position annuelle d'investissement internationale (IIP) dont le contenu s'est peu à peu enrichi. Les nouvelles orientations portent sur l'élaboration d'une position extérieure trimestrielle, articulée avec les flux de balance des paiements et avec les comptes nationaux financiers. Ces développements répondent à plusieurs besoins :

- les besoins spécifiques de la Banque de France et de l'INSEE, soucieux de disposer d'un instrument d'analyse trimestriel dans des délais relativement réduits, et de disposer des éléments nécessaires à l'alimentation des comptes financiers trimestriels avec lesquels la position est articulée,
- les besoins de la Banque Centrale Européenne qui souhaite disposer d'une position extérieure en valeur comptable, annuelle et plus détaillée avec une ventilation géographique complète à partir de 2003, et de données trimestrielles au titre du compte financier du compte du reste du monde (avec une première transmission de données en décembre 2004),
- les besoins du FMI, notamment pour l'estimation de la dette extérieure, qui est un sous-ensemble de la position d'investissement.

Compte tenu du niveau de détail demandé et des exigences de qualité, le développement d'un tel produit ne peut s'effectuer à terme que dans le cadre d'un traitement automatisé. Par ailleurs il convient de souligner que certaines composantes de la position extérieure (la position titres, la position d'investissements directs) sont particulièrement complexes à élaborer (problèmes de valorisation par exemple), sans compter les multiples ventilations (secteur, instrument, pays, devise..) auxquelles cette statistique est et sera soumise.

<sup>2</sup> Dans ce cas, une prise de participation d'une filiale résidente au capital de sa maison mère non-résidente inférieure à 10% sera comptabilisée comme un désinvestissement étranger dans l'économie nationale et non comme un investissement direct à l'étranger.

#### **4. Comptes trimestriels européens par secteurs**

La DBDP devra par ailleurs participer à la construction des comptes trimestriels européens par secteurs pour la partie non financière du compte du reste du monde. À défaut d'un calage complet entre le compte du reste du monde et la balance des paiements au niveau des pays membres, et en attendant que ces pays aient mené les travaux nécessaires, les comptes trimestriels seront élaborés à partir de la balance des paiements de la zone euro et de l'Union Européenne, moyennant des détails supplémentaires sur les opérations à fournir par les États Membres, et une nouvelle réduction des délais de construction de la balance. Indépendamment de ce travail, le calage du compte des transactions courantes et du compte du reste du monde est un objectif qui sera poursuivi, dans le cadre des travaux conjoints DBDP-INSEE.

#### **5. Statistiques bancaires internationales**

Il doit être noté enfin que la réforme de la collecte des statistiques bancaires internationales, qui doit être exprimée en termes de « risque ultime » et intégrer les positions de hors bilan doit être mise en application avant la fin de l'année 2004.

**STATISTIQUES BANCAIRES****BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

La production de statistiques bancaires devrait évoluer au cours de cette période en relation avec l'adoption de nouvelles normes internationales. Ainsi, certains états de la Base des Agents Financiers (BAFI) devront être créés, modifiés ou supprimés.

D'une part, dans le cadre du Comité de Bâle (Banque des Règlements Internationaux), il est engagé une refonte du ratio international de solvabilité. D'ici 2006, de nouveaux états prudentiels devraient donc être créés.

D'autre part, un processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen est engagé sous l'égide de l'International Accounting Standard Board (IASB). Ces projets de normes donnent une place importante à la notion de « fair value », notion largement inspirée de la valeur de marché. Il devrait donc résulter de l'application de ces normes, prévue à l'horizon 2005, une plus forte volatilité des résultats et des fonds propres.

## STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

### BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général  
 . Direction des entreprises

#### 1. Les données

La Direction des Entreprises réalise quatre enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).
- La quatrième constitue la base de bilans consolidés.

La direction des entreprises collecte également auprès d'entreprises, d'organismes, de journaux d'annonces légales, ou auprès des établissements de crédit, les informations suivantes :

- Informations descriptives et les événements jalonnant la vie des entreprises (Fiben) : événements judiciaires, événements marquants, restructurations, liaisons financières ;
- Bilans sociaux (Fiben) ;
- Incidents de paiement sur effets de commerce (CIPE) ;
- Encours de crédit aux entreprises par établissement de crédit (Centrale des risques).

Les données ainsi collectées permettent de mener des études approfondies sur le système productif, le comportement des entreprises et la stabilité financière, ainsi que d'effectuer des comparaisons internationales.

#### 2. Le suivi et la prévision du risque de crédit

Pour répondre aux besoins de suivi et d'information de la BCE des statistiques sur les entreprises éligibles sont annuellement calculées, notamment concernant les taux de défaillance, et les matrices de transitions.

D'une façon générale, la cotation de la Banque de France est un instrument de surveillance du risque de crédit. Ses performances en terme de prévision du risque seront portées à la connaissance du public et en particulier des banques sous forme de tableaux statistiques.

Pour satisfaire aux besoins de surveillance de la stabilité financière, la Direction des entreprises publiera des tableaux de bord et des études approfondies sur le risque.

Des travaux menés depuis plusieurs années ont conduit à établir des fonctions scores pour détecter les risques de défaut. Ils seront poursuivis. Notamment la construction de nouveaux scores et des indicateurs avancés seront développés sur des secteurs non encore explorés.

L'étude des comportements des groupes et des entreprises cotées en s'appuyant notamment sur la base de bilans consolidés contribuera à cette surveillance.

Le lien entre le cycle économique et le risque sera étudié. Les liens entre marchés et conjoncture seront approfondis. Une meilleure prévision du risque de crédit sera recherchée.

Des indicateurs avancés seront mis à disposition de la supervision bancaire.

Dans le but de mieux étudier le comportement des groupes d'entreprises et l'évolution des engagements bancaires, la Direction des entreprises, en particulier la Centrale des risques, s'attachera à engager des réflexions et des actions susceptibles d'améliorer l'identification des entreprises étrangères. Ce travail, déjà entamé au sein du groupe de travail des Centrales des risques européennes, sera poursuivi conjointement avec la Balance des paiements.

### 3. La compréhension du comportement des entreprises

Une analyse économique et financière approfondie sera menée sur les secteurs. Des statistiques annuelles menées sur la Centrale de bilans par secteur et taille continueront à fournir des références aux nombreux acteurs économiques (entreprises, fédérations professionnelles, banques, experts comptables...). Des séries longues sur le secteur industriel, régulièrement mises à jour, permettront un suivi du cycle économique.

L'enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie permet le suivi fonctionnement des équipements productifs et une meilleure connaissance du capital productif.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, fournit une analyse stratégique (DAS) par secteur de l'industrie.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique annuel.

Pour les besoins du SESOF et la réalisation du TOF, l'Observatoire fournit des statistiques sur les secteurs détenteurs du capital des entreprises non financières.

Les entreprises innovantes seront étudiées en croisant l'enquête du SESSI et les données de la Centrale de bilans. L'étude de l'investissement, en particulier en immatériel, sera menée en liaison avec l'analyse de son financement et du risque.

Les statistiques permettant des comparaisons internationales sont établies dans le cadre des coopérations au sein du Comité européen des Centrales de bilans, composé de plusieurs groupes de travail internationaux :

- BACH : base européenne de données des comptes harmonisés
- Références sectorielles européennes (RSE) : édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays. Ces données servent de références aux différents acteurs économiques (entreprises, banques, experts comptables) auxquels elles fournissent la possibilité de faire une mise en situation des entreprises étrangères qu'ils examinent par rapport aux statistiques du pays concerné
- Risk assessment : comparaison des évaluations du risque de crédit des entreprises réalisées dans les banques centrales de différents pays
- Groupe « Fonds propres » : fournitures des statistiques comparatives harmonisées sur les fonds propres des entreprises dans différents pays européens.

Par ailleurs des études bilatérales approfondies seront menées en coopération entre centrales de bilans de pays différents.

### 4. Impact des normes IAS sur les comptes et les statistiques d'entreprises

Les thèmes d'études sur les entreprises ne pourront être menées à bien sans une réflexion approfondie sur les nouvelles normes comptables et leurs implications sur l'analyse financière et économique des entreprises.

### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique informatisée d'une partie des données évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

**RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS PAR LA BANQUE DE FRANCE  
AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008**

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	DESM-SASM		Noyau dur : nouvelle demande BCE, démarrage de la collecte en 2006
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	DESM-SASM		Noyau dur, nouvelles remises en 2007
Mise en œuvre de la guideline MUFA de la BCE	DESM-SESOF		Noyau dur, levée de toutes les dérogations pour novembre 2005
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM	DESM-SESOF		Noyau dur, transmission à Eurostat à compter de janvier 2005
Mise en œuvre de la base 2000	DESM-SESOF		Noyau dur, publication en mai 2005
Refonte de la base actions	DESM-SEVAM		Noyau dur, échéance fin 2004
Aménagement de l'enquête-titres	DESM-SEVAM		Noyau dur, échéance 2005
Renouvellement de la population des déclarants directs	Balance des paiements		Noyau dur, mise en place en 2004 : résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12 500 euros
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales des PME : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	Balance des paiements		Noyau dur, mise en œuvre à partir de 2006 ; cette évolution du système de collecte découle de la décision européenne de relever à 50 000 euros en 2006 le seuil d'exemption mentionné ci-dessus qui entraînera une perte importante d'informations sur les services et les revenus
Trimestrialisation de la position d'investissement internationale	Balance des paiements		Noyau dur : obligation européenne (BCE) à compter de décembre 2004
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	Direction des entreprises		Noyau dur, différentes statistiques annuelles selon les destinataires : BCE ; banques ; public.
Identification des entreprises étrangères	Direction des entreprises		En collaboration avec la Balance des paiements
Références sectorielles françaises	Direction des entreprises		Statistiques annuelles
Références sectorielles européennes	Direction des entreprises		Comité européen des Centrales de bilans Annuel
Base BACH	Direction des entreprises		Fourniture de statistiques Annuel
Situation des entreprises industrielles	Direction des entreprises		Étude annuelle sur les dernières données disponibles
Études sur le comportement des entreprises	Direction des entreprises		Ponctuel, plusieurs études par an
Études sur le risque de crédit	Direction des entreprises		Études et recherches ponctuelles dans le nouveau contexte créé par les accords de Bâle II
Étude sur les entreprises innovantes	Direction des entreprises		Étude ponctuelle, échéance 2006
Automatisation de la transmission d'une partie des données	Direction des entreprises		Noyau dur, échéance 2005

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . 5<sup>e</sup> Sous-direction - Comptabilités et dépenses de l'État
- .. Bureau 5D - Comptes nationaux des administrations publiques

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008.

Le dernier programme quinquennal s'est traduit par une rénovation profonde des sources et méthodes d'élaboration des comptes nationaux des Administrations publiques, principalement depuis l'entrée dans le Pacte de stabilité et de croissance en 1999. De gros investissements ont été réalisés qui devront être consolidés dans les cinq prochaines années, notamment en ce qui concerne l'élaboration en régime de croisière des comptes trimestriels financiers et non financiers des Administrations publiques ainsi que la généralisation des comptes régionaux de l'Etat. Le calendrier d'élaboration du compte semi-définitif des administrations publiques sera aménagé pour répondre aux besoins de la notification de septembre. Le seul chantier entièrement nouveau concernera la rénovation des comptes nationaux de l'Etat avec la mise en place de la LOLF.

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Il fournit à la Banque de France et à l'INSEE des indicateurs trimestriels sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il fournit des informations à de nombreux comptes satellites.

Depuis février 1999, en coordination avec la Direction de la Prévision, la DGCP élabore le compte provisoire annuel de l'Etat et la quasi-totalité de celui des ODAC. Ce compte provisoire est notifié fin février aux institutions européennes. Cette responsabilité sera étendue au compte provisoire des administrations publiques locales.

Les travaux de mise en place de la base 2000 sont achevés et ont fait l'objet d'une transmission à l'INSEE des comptes 1999 et 2000 en nouvelle base à l'été 2003. Cette transmission s'est accompagnée de notes de révision par rapport à la base 1995. Le compte 2001 sera transmis au premier trimestre 2004. La campagne 2002-2004 se déroulant en 2004 et 2005 sera réalisée en base 2000 et publiée au printemps 2005.

Les comptes annuels régionalisés des Administrations publiques locales sont transmis à l'INSEE ainsi que les comptes de production et d'exploitation régionalisés de l'Etat. L'extension de la régionalisation aux transferts et subventions aux ménages et sociétés est possible au cours de la période quinquennale.

En réponse aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels complets des administrations publiques, une mission de surveillance et d'évaluation a été confiée, fin décembre 2001, à Bruno Durieux, inspecteur général des finances, Pascal Mazodier, inspecteur général de l'INSEE et à Jean-Louis Rouquette, inspecteur des finances alors en charge de la 5<sup>ème</sup> sous-direction de la DGCP. Un comité de projet est présidé par Maryvonne Lemaire, chef du département des comptes nationaux de l'INSEE. Son secrétariat est assuré par le chef du bureau 5D à la DGCP. Un plan opérationnel de mise en place des comptes trimestriels a été validé début 2002 par ces deux instances. Il prévoit d'une part une refonte du système de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques et d'autre part la mise en forme de ces sources infra-annuelles pour les besoins de la Comptabilité nationale.

Les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées début mars sous forme d'un « Info-rapides » de l'INSEE. La DGCP collabore chaque année à la rédaction d'un quatre pages (INSEE Première) sur les Administrations Publiques qui sort fin avril. En juin, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. Un INSEE Première consacré aux comptes régionaux des APUL est sorti fin 2002 et des séries sont mises à disposition sur le site du MINEFI relatif aux collectivités locales. Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril. Un tableau de passage de la dette de l'Etat à la dette des administrations publiques notifiée au sens de Maastricht figure également dans ce rapport. Dans la publication DGCP « Les Comptes des

communes », sont repris des tableaux de passage entre les agrégats comptables et des agrégats au format de la comptabilité nationale (« Système intermédiaire »). Fin 2003, les notes de base sur l'élaboration des comptes nationaux de l'Etat, des Odac et des APUL ont été mises à disposition des utilisateurs.

Suite aux recommandations du FMI et dans la perspective des demandes de la Banque Centrale Européenne, une mise à disposition régulière du public sous forme de publication ou de mise à disposition sur l'Internet de tableaux de passage entre les agrégats de comptabilité devra être mise en place.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.2. Travaux statistiques**

#### **2.2.1 Suivi des impacts de la LOLF en matière de comptabilité nationale**

La nouvelle Loi organique s'accompagne d'une profonde rénovation des méthodes et des applications de suivi annuel et infra-annuel des comptes de l'Etat. Le bureau 5D en suivra attentivement la mise en place de manière à ce que les besoins en matière de comptabilité nationale et de suivi européen des finances publiques continuent à être satisfaits. Diverses expressions des besoins devront être formalisées auprès des bureaux comptables et informatiques de la DGCP pour maintenir le détail et la qualité des informations disponibles dans le système actuel et développer les nouvelles applications informatiques correspondantes.

- Le passage à une comptabilité en droits et obligations, à la fois cohérente et différente des principes préconisés par les Système européen de comptes (SEC95), nécessite une remise à plat des corrections pour droits constatés qu'opèrent les comptes nationaux sur les comptes de l'Etat. Les tableaux de passage devront être actualisés et les divergences explicitées, notamment si la Comptabilité de l'Etat bascule « en big bang » dans le nouveau système en 2006.
- Le remplacement dans la nomenclature budgétaire des articles et paragraphes, sources de référence pour la codification des opérations et de la fonctionnelle des comptes nationaux, par les actions et la nomenclature des comptes nécessite une vigilance extrême des comptables nationaux quant à la finesse des nouvelles nomenclatures : actuellement, le plan comptable de l'Etat n'est pas suffisamment détaillé pour les besoins des comptables nationaux ce qui nécessite le recours à la nomenclature budgétaire beaucoup plus détaillée.

#### **2.2.2 Consolider et développer les indicateurs trimestriels non financiers et financiers sur les APU**

D'ici 2005, des comptes trimestriels complets non financiers et financiers seront transmis et publiés par Eurostat dans les 90 jours qui suivent le trimestre. L'extension aux administrations publiques locales et aux établissements publics nationaux est rendue possible grâce à la mise en place d'une centralisation trimestrielle sur les comptes du secteur public local et les établissements publics nationaux.

#### **2.2.3 Régionalisation des comptes de l'Etat**

Des travaux sur la régionalisation des comptes de production et d'exploitation de l'Etat sont en cours. Après validation, on pourra envisager en 2004 un quatre-pages consacré à ce sujet. La régionalisation des prestations et des subventions à destination des ménages sera mise à l'étude : un cahier des charges sera élaboré pour demander des prestations avancées à l'infocentre INDIA : régionalisation des dépenses par code postal du créancier et débiteur, normalisation des libellés et des codes créanciers et débiteurs (utilisation systématique du SIREN pour les personnes morales).

#### **2.2.4 Passage en régime de croisière de la base 2000 et aménagement de calendrier**

La campagne 2002-2004 qui sera publiée au printemps 2005 sera la première campagne courante en base 2000. Les travaux de basculement en campagne courante auront lieu au premier semestre 2004. Le calendrier du compte semi-définitif des administrations publiques sera resserré pour permettre l'intégration des principaux résultats dans la notification de septembre.

### **2.2.5 Mise en place d'une publication d'indicateurs trimestriels de finances publiques et de tableaux de passage**

Suite aux recommandations du FMI et dans la perspective de recommandations de même nature de la part de la Banque Centrale Européenne, la mise à disposition des utilisateurs, sous forme de publications spécifiques ou de mise à disposition sur Internet, d'indicateurs trimestriels de finances publiques et de tableaux de passage entre les différentes comptabilités et les comptes nationaux, devra être généralisée. Le bureau 5D participera à ces travaux.

### **2.2.6 Rénovation et développement des applications informatiques annuelles et trimestrielles sur les administrations publiques**

Les améliorations qui précèdent ne seront possibles qu'au prix d'une profonde rénovation des applications informatiques du Bureau 5D.

Avec l'application développée courant 2004 sur les établissements publics nationaux, la quasi-totalité des comptes des APU sera disponible sous forme de Centrales de bilans annuelle et infra-annuelle sur l'infocentre de Clermont-Ferrand. Le dispositif de suivi statistique sur les finances publiques en sera grandement amélioré.

Un cahier des charges explicitant les besoins de développement informatique du bureau pour l'élaboration des comptes annuels et trimestriels du secteur public local, des organismes de sécurité sociale et des établissements publics locaux a été transmis à la sous-direction informatique compétente de la DGCP à l'été 2003. Les moyens de développement seront affectés en 2004 pour une mise à disposition des nouvelles applications en 2005. Les applications actuelles seront maintenues. Un cahier des charges devra être élaboré concernant la rénovation des comptes nationaux annuels et trimestriels de l'Etat.

## **3. Opérations répétitives**

Le bureau 5D « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'INSEE, les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. Il fournit à la Banque de France et à l'INSEE des indicateurs trimestriels sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

## **4. Allègement de la charge statistiques des entreprises**

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives. Les travaux menés dans le prolongement de la Mircoss (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) ont permis d'alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptables nationaux, direction du budget. Le projet d'indicateurs trimestriels de finances publiques s'accompagne d'une concertation bilatérale avec les organismes de droit privé de manière à ne pas alourdir leurs charges de gestion .

## **5.Aspects particuliers du programme 2004-2008**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du CNIS sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales. A terme, des tableaux seront disponibles sur le site des collectivités locales du MINEFI. Le bureau contribuera au suivi des recommandations en participant, notamment, à l'élaboration d'un guide sur les sources.

Des comptes régionaux des Administrations publiques locales, élaborés conformément aux principes du SEC95, sont transmis depuis l'exercice 1997 à l'INSEE ; ils participent à l'établissement des PIB régionaux communiqués à Eurostat. Un bilan a été fait avec le Département de l'Action Régionale de l'INSEE pour améliorer la qualité des informations transmises et assurer une meilleure

cohérence entre les comptes de la métropole et ceux des DOM. Cette cohérence a nécessité une harmonisation des calendriers des comptes régionaux des DOM avec ceux du cadre central. Des comptes détaillés sont également transmis suivant des calendriers normalisés aux comptables nationaux des TOM (Polynésie et Nouvelle Calédonie).

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales ont été régionalisées et sont intégrées dans le compte régionalisé des APUL. En 2003, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat a été effectuée. L'extension aux transferts et subventions aux ménages et sociétés est à l'étude mais sa réalisation est conditionnée à un aménagement des procédures statistiques et informatiques disponibles sous India (normalisation du code postal et de l'identification du destinataire de la dépense).

Depuis 1999, un compte régionalisé des hôpitaux publics est transmis aux comptables régionaux des DOM.

## 5.2. Aspects environnement

Dans la nomenclature fonctionnelle européenne des administrations, un poids important est consacré à l'environnement. Les comptes nationaux des administrations publiques sont disponibles depuis 2000 selon cette nomenclature détaillée.

En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par l'IFEN. Les conclusions de ce travail seront intégrées à compter de 2003 dans les prestations de service que le bureau 5D effectue pour l'IFEN.

## 5.3. Aspects européens

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat 2003-2007 et avec le projet de programme de travail 2004-2008. La plupart des prestations nationales, régionales, annuelles et trimestrielles et en ventilation fonctionnelle, assurées par le bureau 5D en matière de comptabilité nationale, sont régies désormais par des règlements communautaires. L'INSEE assure en général l'interface avec Eurostat. Depuis 2000, la DGCP participe, en collaboration avec la Banque de France, au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place d'un TOF trimestriel. Trois règlements européens prévoient la mise en place de comptes trimestriels complets des Administrations publiques avant 2005.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/5D		Publication au printemps 2005
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/5D		Avant juin 2005
Mise en place de la LOLF	CP/5D		Février 2006
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/5D		Compte de production, d'exploitation et de capital : 2004 Régionalisation des transferts et subventions à étudier
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/5D		Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'INSEE et la Banque de France
Rénovation des procédures informatiques	CP/5D		Mise à disposition des applications début 2005
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/5D		Sous réserve d'un renforcement du bureau par un agent de catégorie A en 2004.

Pour information, programmes des services rattachés à la formation « Statistiques régionales et locales »

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

- Direction générale de la comptabilité publique
- . 6<sup>ème</sup> Sous-Direction – Secteur public local et opérations outre-mer et à l'étranger
- .. Bureau 6C Gestion financière et comptable des collectivités territoriales
- .. Bureau 6B Gestion financière et comptable des établissements publics locaux

### **1. Exposé de synthèse**

Le domaine de compétence du bureau 6C est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, hormis les secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux, qui relèvent du Bureau 6B.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts.
- Meilleure qualité des données de référence : centralisation plus rapide et plus complète des données grâce à la systématisation de l'immatriculation des budgets locaux au fichier SIRENE.
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement du fichier, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2003-2004) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

### **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

**2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes :** cette production sera généralisée grâce à une meilleure identification des communes et au partenariat avec différentes administrations et établissements publics détenteurs de fichiers de références.

**2.2. Consolidation :** les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10 000 habitants seront étendus pour les départements appliquant une comptabilité rénovée et les groupements à fiscalité propre les plus importants.

### 3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 6<sup>ème</sup> Sous-direction

#### 3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par le Bureau 6C. Elles sont publiées à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont par ailleurs consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

**3.1.1 Les comptes des Communes** : Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001, édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles de l'ensemble des communes sont pour leur part accessibles sur internet.

**3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions** : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2001 publiés en mars 2003. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du MINEFI.

**3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL)** : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1<sup>er</sup> semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003 ; les données individuelles de l'ensemble des groupements fiscalisés seront également accessibles sur internet.

**3.1.4 Les aides économiques locales** : publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

#### 3.2. Informations de conjoncture

**3.2.1 Eléments de conjoncture communale** : observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage de principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante, à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du MINEFI.

**3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale** : collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

**3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale** : collecte intégrale au 30 septembre N et au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

**3.2.4. *Eléments de conjoncture hospitalière*** : observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont présentées dans le cadre de la brochure « Premières tendances N des finances locales /ou/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Elles sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

### **3.3. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social**

**3.3.1 *Les comptes des établissements publics de santé*** : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

**3.3.2 *Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux*** : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

## **5. Aspects particuliers du programme 2004-2008**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

Le bureau 6C a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2003 sur les comptes 2001 et la généralisation interviendra en 2004.

Le bureau 6C travaille également à une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les informations régionales seront articulées avec une synthèse nationale des comptes.

### **5.2. Aspects environnement**

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure régionalisée sur l'intercommunalité.

### **5.3. Aspects européens**

Sans observations pour 2004-2008.

## 6. Liste des publications de la 6<sup>ème</sup> sous-direction

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
<b>Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (Bureau 6C) :</b>		
<i>A) Informations de conjoncture</i>		
<b>Communes</b>	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ; A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	Echantillon de 2016 communes, dont toutes les villes de plus de 10.000 habitants, représentant 82% des finances communales.
<b>Départements</b>		intégralité des départements de métropole
<b>Régions</b>		intégralité des régions de métropole
<b>Intercommunalité (groupements fiscalisés)</b>		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, CA, CC)
<i>B) Comptes définitifs</i>		
<b>Les comptes des communes</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des départements</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des régions</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des établissements publics de santé</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux</b>	Brochure annuelle	résultats définitifs
<b>Les aides économiques versées par les collectivités locales</b>	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr

Consultations sur le site internet du MINEFI :

[http://minefi.gouv.fr/publique/finances\\_locales/som\\_compt\\_loc.htm](http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm)

### RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
<b>Finances des administrations publiques</b>	<b>Direction générale de la Comptabilité publique</b>		
Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Bureaux 6C, 6B	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions	6C	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	6B	Permanent	4 fois par an
Collecte annuelle sur les interventions économiques	6C	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	«	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	«	En cours	Réplication des bases de données au plan régional
Contribution aux études locales	«	En cours	En coopération
Définir une approche consolidée	«	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	«	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)  
 . Département des études et des statistiques locales

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les collectivités locales ont pris une place nouvelle dans le paysage administratif et socio-économique français. La demande d'information les concernant ne cesse de croître en volume et en complexité. Pour faire face à cette demande, le système statistique public doit mettre en œuvre de nouveaux processus pour améliorer la qualité et la pertinence de l'information proposée.

Dans ce contexte, le département des statistiques et des études locales de la DGCL développe son activité autour de trois thèmes faisant l'objet des demandes les plus fréquentes : les finances des collectivités locales, l'emploi dans ces collectivités et les différents aspects de la coopération intercommunale. Incontestablement, l'essentiel de la demande adressée jusqu'ici à l'administration concerne les finances des collectivités locales. Il en sera vraisemblablement encore de même dans les cinq années à venir, avec notamment une demande de connaissance des flux financiers liés aux transferts de compétences vers les collectivités locales.

Toutefois, on doit s'attendre à une demande d'information croissante sur les aspects relatifs à la coopération intercommunale, dans la mesure où les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) jouent un rôle croissant (80% de la population vit désormais dans un groupement de communes à fiscalité propre, et les budgets de ces derniers sont chaque année en forte progression).

Quant à la production d'information sur la fonction publique territoriale, l'enjeu sera, en lien avec les autres producteurs d'information statistique concernés et avec l'Observatoire de l'Emploi Public, de compléter et de simplifier le recueil de l'information, en privilégiant la complémentarité entre sources statistiques.

Le public auquel s'adresse cette information est évidemment variable selon le type et le degré de complexité de l'information recherchée. On peut sommairement distinguer :

- les pouvoirs publics (administration et élus) qui recherchent une information souvent très complète, pour répondre à des questions très " pointues ". Au-delà de l'information brute, ils recherchent souvent une analyse et une première interprétation des chiffres. C'est ce public qui est avant tout privilégié, et la réponse à ses questions représente l'essentiel de la charge de travail du service des statistiques et des études.
- les universitaires, les associations et les sociétés d'études qui souhaitent développer leur propre analyse à partir d'une information brute, pour laquelle ils ne demandent pas a priori d'effort de présentation ni d'analyse préalable particuliers.
- un public plus vaste de personnes pour lesquelles la connaissance de l'évolution des collectivités locales n'est pas la préoccupation majeure, mais est l'un des éléments venant alimenter une réflexion plus vaste, qu'elle soit de type économique, sociologique ou citoyenne.

### 2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

Il convient tout d'abord de signaler que le département des statistiques et des études locales de la DGCL ne réalise pas, et ne compte pas réaliser sur la période couverte par le programme à moyen terme, d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

Sa source principale d'information provient de l'exploitation de documents administratifs, issus de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de

gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...).

Les travaux nouveaux ne porteront donc pas sur l'acquisition de nouvelles informations, mais sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, ou sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Les travaux nouveaux entrepris durant les cinq prochaines années viseront donc à :

- reconstituer un système d'information complet sur l'intercommunalité (périmètres, type de structure intercommunale, régime fiscal, compétences exercées), avec notamment une couverture complète de l'intercommunalité « non à fiscalité propre », dont le dernier inventaire remonte à 1999.
- renforcer l'utilisation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour la connaissance statistique de la fonction publique territoriale, ce qui devrait permettre un allègement de l'élaboration et de l'exploitation statistique des Bilans Sociaux effectués par les collectivités locales
- s'appuyer, pour le recueil de données financières sur les collectivités locales, sur l'application Helios, développée par la DGCP et dont le déploiement est prévu pour 2006, ce qui devrait, à l'horizon du moyen terme, permettre de réduire les délais de traitement et de publication des résultats.
- améliorer la consolidation des statistiques financières sur les collectivités locales : consolidation du budget d'une collectivité et de ses budgets annexes, consolidation entre budgets communaux et intercommunaux
- renforcer l'accessibilité et la pertinence des statistiques produites : accessibilité à travers un enrichissement des services rendus sur internet mais aussi via la participation du département au guide statistique sur les finances locales ; pertinence avec l'enrichissement de la palette de ratios de référence pour aller au-delà des seules moyennes par strates démographiques

Enfin, une attention toute particulière sera portée au suivi financier des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

### **3. Opérations répétitives**

On peut classer les opérations répétitives selon les trois thèmes d'études déjà évoqués, en y ajoutant les opérations transversales.

#### **3.1. Finances locales**

- Collecte, traitement et analyse des budgets primitifs des régions, des départements, des EPCI à fiscalité propre et des communes (pour ces dernières, à partir d'un sondage pour celles de moins de 5 000 habitants) : publications annuelles.
- Collecte, traitement et analyse des comptes (tirés des comptes administratifs) des régions, des communes de plus de 10 000 habitants, des communes de moins de 10 000 habitants (pour ces dernières à l'aide d'informations tirées du compte de gestion établi par la direction de la comptabilité publique) et des groupements à fiscalité propre : publications annuelles.
- Rédaction d'une publication annuelle sur la fiscalité directe locale.
- Rédaction d'un rapport annuel sur les finances des collectivités locales pour le compte de l'Observatoire des Finances Locales.
- Analyse de la situation financière des principales communes et des départements.

### 3.2. Fonction publique territoriale

Collecte, traitement et exploitation des rapports présentés tous les deux ans par les collectivités locales à leur CTP (ou à leur Centre de Gestion, si elles sont dépourvues de CTP) ; réalisation d'un ouvrage sur les agents des collectivités territoriales (tous les deux ans).

### 3.3. Coopération intercommunale

Collecte auprès des préfetures de l'information nécessaire à la constitution du fichier des groupements de collectivités territoriales ; publication sur internet (tableaux statistiques, listes, cartes)

### 3.4. Travaux transversaux

Publication annuelle d'un ouvrage de synthèse intitulé " Les collectivités locales en chiffres " ; alimentation et développement du site Internet de la DGCL.

## 4. Allègement de la charge statistique sur les entreprises

(Sans objet)

## 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

### 5.2. Aspects environnement

L'application des normes nationales et européennes relatives à l'environnement aura évidemment des répercussions sur les budgets des collectivités locales. Il est probable que les conséquences de ces effets seront l'objet d'études spécifiques dans la période couverte par le moyen terme.

### 5.3. Aspects européens

Comme les normes sur l'environnement, les politiques régionales européennes auront un impact sur les finances des collectivités locales.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Suivi de l'intercommunalité	DESL – mission Territoires		
Mobilisation des DADS et évolution de l'exploitation des bilans sociaux	DESL – mission FPT		
Consolidation des données financières	DESL – mission finances Locales		

Pour information, programme rattaché à la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

## **MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE**

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

### **1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme à moyen terme 2004-2008**

#### **A. Les grandes évolutions auxquelles il faut faire face ; les demandes auxquelles il faut répondre**

##### ***Le questionnement sur l'avenir de la recherche française et européenne***

La France occupe encore une position honorable parmi les pays de l'OCDE pour ce qui concerne la recherche. Mais sa situation se dégrade en termes de dépenses et de résultats (publications, brevets, innovation). Et le fossé s'est creusé ces dernières années entre les Etats-Unis et l'Europe. Les autorités françaises et européennes veulent évidemment réagir par des politiques volontaristes dans les organismes publics et universités et par des politiques d'incitation auprès des entreprises.

Cela induit une grande demande en matière d'indicateurs, d'études et d'outils de simulation de politique. Des indicateurs seront sélectionnés au niveau européen pour faire des comparaisons entre pays (benchmarking) et fixer des objectifs au niveau européen (par exemple : les dépenses de R&D devront atteindre 3% du PIB européen en 2010).

Au-delà du travail statistique induit par ces demandes, il faudra observer une grande vigilance sur les indicateurs retenus car ces derniers ont souvent un effet structurant sur les politiques adoptées.

#### **B. Les orientations du programme à moyen terme**

##### ***Élargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet***

La recherche-développement dans les services, longtemps méconnue, a fait l'objet d'études monographiques commandées à des équipes de recherche, et l'on dispose maintenant d'un cadre conceptuel permettant de procéder à une interrogation statistique. Cette extension devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004).

Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet (cette solution a été testée en 2003).

##### ***Étude d'une enquête légère sur l'Innovation***

Cette enquête viendrait s'intercaler entre les enquêtes lourdes, faites tous les 4 ans sous l'égide d'Eurostat. La nature du support reste à déterminer, ce pourrait être une autre enquête, dans laquelle seraient rajoutées des questions.

##### ***Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.***

Malgré des progrès récents en la matière, les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont encore tous homogènes et certains (rares, néanmoins) ne sont pas exploités. Il y a donc un double effort de fixation d'un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université et d'exploitation des données.

##### ***Étude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique***

Une étude fine et localisée de la recherche (par exemple l'étude des pôles d'excellence par région) nécessite de recueillir de l'information au niveau du laboratoire, et donc de disposer d'un répertoire de laboratoires, notamment de la recherche publique. Un tel projet mérite d'être bien cadré au départ car le risque existe de lancer une opération ambitieuse et de ne pas pouvoir en assurer la pérennité (c'est ce qui s'est produit pour le système INFOLAB).

## **Mise à disposition et diffusion de l'information**

### **Publications**

La série des « Notes d'Information » est scindée en plusieurs séries, par domaine (Statistiques de l'éducation, évaluation, recherche, prospective).

La revue Education & Formations retrouvera le rythme de parution initialement prévu (4 par an).

### **Mise à disposition de données auprès d'autres services publics et de chercheurs**

La connexion à l'infocentre ministériel sera la solution proposée en standard aux utilisateurs des services publics, notamment les collectivités territoriales, dont la demande est en forte augmentation. L'accès sera sélectif selon les centres d'intérêt et le type de demandeur

Le comité de coordination pour les données en sciences humaines et sociales et le centre Quételet serviront de point focal pour la diffusion auprès des chercheurs. Cela permettra de valoriser une masse considérable de données que nous ne pouvons pas exploiter complètement en interne.

Mais cela implique de se donner les moyens de documenter les fichiers archivés pour qu'ils soient utilisables par l'extérieur.

### **Modes de mise à disposition**

Le principe de l'**infocentre** est plus que jamais d'actualité. Les données normalisées, documentées sont rendues accessibles directement pour les utilisateurs. Cette mise à disposition a d'abord concerné les utilisateurs internes au ministère, mais désormais des utilisateurs extérieurs peuvent aussi accéder à l'infocentre par Internet moyennant la signature d'une convention. L'infocentre contient des données agrégées, des indicateurs et des données individuelles mais non nominatives.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.1. Les opérations nouvelles, renouvelées ou ayant une périodicité supérieure à l'année**

#### **Enquête légère sur l'innovation**

On procédera à une évaluation en commun avec les autres services concernés pour déterminer quels seraient les meilleurs supports des questions légères sur l'innovation. On peut penser à des combinaisons entre les enquêtes R&D et EAE ou entre les enquêtes R&D et TIC.

#### **Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique**

Une étude préalable destinée à définir un projet réaliste compte tenu des moyens disponibles sera lancée en 2004. Il est donc trop tôt pour annoncer une date de mise en place, et même dire si le projet sera effectivement lancé.

### **2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004-2008**

#### *Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet*

L'extension aux entreprises de service devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004). Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet, mais elles choisiront elles-mêmes leur mode de réponse à l'enquête.

#### *Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.*

Des travaux seront engagés dès 2004, dans la mesure des moyens disponibles, pour aboutir sans doute en 2005. Ils impliqueront la direction de la recherche, la direction de l'enseignement supérieur et des universités.

### 3. Opérations répétitives

#### Collectes par questionnaire

- 15 Les budgets R&D des collectivités territoriales
- 33 Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises  
*Extension aux entreprises de service et réponse possible sous Web*
- 34 Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête conjoncturelle)
- 35 Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- 36 La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- 37 La recherche dans les associations
- 38 Les objectifs socio-économiques du BCRD

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service s'adresse aux entreprises pour les enquêtes sur la recherche-développement. L'amélioration portera sur la dématérialisation de la collecte des informations. Le serveur Web permettant la saisie-contrôle des enquêtes annuelles sur les dépenses de R&D sera opérationnel dès 2004. Mais le choix sera laissé aux entreprises de l'utiliser ou non.

### 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

#### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Le projet d'établir un répertoire des laboratoires de la recherche publique contribuera à une connaissance localisée de la recherche-développement, dans le prolongement de l'enquête l'effort de R&D des collectivités locales.

#### 5.2. Aspects environnement

Néant

#### 5.3. Aspects européens du programme de travail

Le ministère sera très présent dans les groupes de travail qui discutent des indicateurs à adopter en matière d'éducation ou de recherche, que ce soit au niveau politique ou technique.

Le service continuera à participer aux réseaux de l'OCDE sur la recherche (notamment les groupes de travail sur les manuels méthodologiques de Frascati et d'Oslo), ainsi bien qu'aux réseaux de l'Union européenne (DG Recherche, DG Education et Culture, Eurostat).

La multiplicité des instances de travail et de décision impose une coordination notamment avec l'INSEE qui est l'interlocuteur d'Eurostat pour l'ensemble des statistiques sociales.

### 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête légère sur l'innovation	SDES, INSEE		
Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique	SDES, DR		
Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet	SDES		
Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.	SDES, DR, DES		

DR : Direction de la recherche ; DES : Direction de l'enseignement supérieur